

Étudiants Internationaux **SE CONNECTENT**



International Student **CONNECT**

SOINS DE SANTÉ

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSITAIRE

Le Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU) est un régime dont l'adhésion est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes internationaux qui étudient dans les universités et collèges affiliés de l'Ontario.

TRANSITION VERS OHIP

L'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP) offre une couverture des soins de santé aux résidentes et résidents admissibles de l'Ontario. Pour savoir comment devenir admissible à OHIP, consultez www.health.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/ohip-sante>.

Lorsque vous devenez résident permanent en Ontario, vous pouvez faire une demande d'inscription à OHIP auprès d'un bureau de Service Ontario. Pour trouver un bureau près de chez vous, composez le **1-800-267-8097** ou consultez le site www.serviceontario.ca.

Vous devez attendre 90 jours à compter de la date à laquelle vous devenez un résident permanent en Ontario avant de pouvoir bénéficier de l'Assurance-santé de l'Ontario.

Au cours de cette période d'attente, il se peut que vous puissiez obtenir certains services limités auprès d'un centre de santé communautaire. Cependant, les étudiants en transition depuis le RAMU vers l'OHIP devraient prévoir de souscrire une assurance de santé privée pour eux et leurs familles pendant cette période de trois mois.

Pour trouver un centre de santé, communautaire près de chez vous, consultez le site www.health.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/centsante>.

Pour vous renseigner sur les soins de santé couverts par le régime de santé, consultez le site www.health.gov.on.ca.

SERVICES DE SOINS DE SANTÉ

Pour trouver un médecin de famille: communiquez avec Accès-Soins au **1-800-445-1822** ou consultez le site www.ontario.ca ou <http://trouvelien.at/008>.

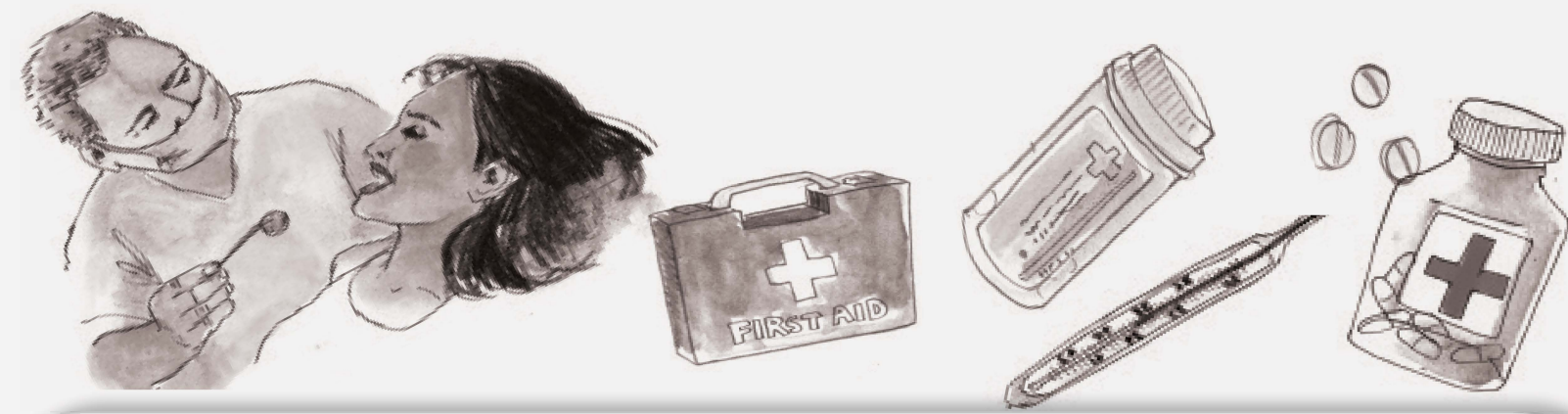
Utilisez le service de recherche de médecins disponible sur le site Web du Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario : www.cpsso.on.ca (en anglais). Parlez à votre conseillère ou à votre conseiller en établissement, à votre famille et à vos amis. Pour trouver un organisme d'aide à l'établissement près de chez vous, consultez le site <http://www.etablissement.org/findhelp>.

911 – En cas d'urgence médicale, composez le 9-1-1 et demandez une ambulance. Le **911** est uniquement un service d'urgence.

Salle d'urgence de l'hôpital (SU) – La SU est réservée aux problèmes d'ordre médical immédiats et graves. Vous pouvez vous rendre à une salle d'urgence par vos propres moyens ou encore composer le **9-1-1** pour faire venir une ambulance.

Cliniques médicales sans rendez-vous – Pour des problèmes d'ordre médical qui requièrent une attention immédiate, mais qui ne sont pas urgents, vous pouvez vous présenter à une clinique médicale sans rendez-vous. Vous n'avez pas besoin de rendez-vous pour consulter un médecin dans ce genre de clinique. Trouvez une clinique près de chez vous à www.ontario.ca ou <http://trouvelien.at/011>.

Télesanté Ontario – Pour obtenir des conseils de santé généraux d'une infirmière ou d'un infirmier, appelez Télesanté Ontario au **1-866-797-0000**, 24 heures sur 24,



7 jours sur 7. Les conseils sont fournis en français et en anglais, et un service de traduction est offert dans d'autres langues.

SERVICES DE SANTÉ MENTALE

L'Assurance-santé de l'Ontario couvre certains services de santé mentale. Renseignez-vous à ce sujet sur le site Web ConnexOntario www.connexontario.ca. Vous pouvez également communiquer avec la Ligne d'aide sur la santé mentale au 1-866-531-2600, ou consultez le site www.lasm.on.ca.

Certains établissements d'enseignement offrent des services de soutien psychosocial aux étudiants – Vérifiez auprès de votre université ou collège pour savoir si ce service est disponible. Il y a aussi la possibilité de payer pour une consultation privée. Pour trouver des professionnels dans ce domaine, vous devriez rechercher dans les pages jaunes à www.yellowpages.ca. Si vous souhaitez avoir plus d'information sur les services de santé mentale en Ontario, visitez www.jack.org (anglais).

SOINS DENTAIRES

Les soins dentaires ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario ou soit RAMU sauf pour certaines procédures dentaires qui doivent être accomplies dans un hôpital; certains programmes offrent toutefois des soins dentaires aux enfants de moins de 17 ans :

- Pour vous renseigner sur le programme Beaux sourires Ontario, composez le 1-800-268-1153 ou consultez le site www.health.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/014>.
- Pour vous renseigner sur le Programme de soins dentaires pour enfants, consultez le site www.mhp.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/050>.

Pour trouver un dentiste :

Accédez au service Find a Dentist sur le site de l'Ontario Dental Association à www.youroralhealth.ca ou consultez le site <http://trouvelien.at/013>.

Consultez le site www.etablissement.org ou <http://trouvelien.at/dentisfind>.

VACCINATIONS

Renseignez-vous sur les services de vaccination de l'Ontario pour les adultes et les enfants à www.health.gov.on.ca ou à <http://trouvelien.at/vaccinfo>.

Pour trouver l'emplacement de votre établissement de soins publics local, appelez Service Ontario au **1-866-532-3161** ou consultez le site www.health.on.gov.ca ou <http://trouvelien.at/santeservi>.

NOTE IMPORTANTE

Il est plus probable que les jeunes de 15 à 24 ans aient des problèmes de santé mentale et / ou de dépendance que n'importe quel autre groupe d'âge. Si vous avez besoin d'aide ou si vous connaissez quelqu'un qui en a besoin, n'hésitez pas à appeler la ligne d'assistance téléphonique de la santé mentale de l'Ontario à 1-866-531-2600